

2022 / 14

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 063-216302596-20220627-DB_2022_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

PUY-DE-DOME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2022 / 14

Séance du 27 JUIN 2022

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	09	10

Date de la convocation : 21 juin 2022

Le **VINGT-SEPT JUIN DEUX MIL VINGT-DEUX**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Alain HÉRITIER, Adjoint ; Jérôme RENOARD, Charlotte COGAN, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Vincent BAFFALEUF et Christophe COHADE.

Absente : Valérie BUISSON

Représenté : Claire VOLPI a donné pouvoir à Charlotte COGAN

Secrétaire de séance : Stéphane BÉAL.

OBJET : Augmentation de la redevance assainissement

Compte tenu du coût des travaux pour la création de la station d'épuration du bourg d'Olloix et compte tenu des amortissements qui en découlent, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter la redevance assainissement qui est désormais fixée à 1,85 € par mètre cube d'eau consommée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 28 juin 2022

Le Maire,
Jean-Louis CECCHET

